



CAPL n°1 du 13 novembre 2013 **Liste d'aptitude B en A**

FO-DGFIP réaffirme son attachement à la liste d'aptitude. Elle constitue à la fois une reconnaissance de la compétence et un moyen supplémentaire de promotion.

Pour autant, nous déplorons le contingentement beaucoup trop strict des possibilités de promotions.

En la matière comme en matière d'emplois ou d'évolution des traitements, c'est le diktat inepte de réduction de la dépense publique qui prévaut et qui réduit dramatiquement les perspectives de promotion, donc de carrière. Force-Ouvrière s'oppose à la MAP comme elle l'a fait pour la RGPP dont elle constitue, le prolongement, l'achèvement et l'aggravation.

Par ailleurs, FO-DGFIP dénonce la suppression du droit au retour dans le département d'origine pour les lauréats. Cette décision a pour conséquence l'effondrement du nombre de demandes pour la promotion en catégorie B, le nombre total de demandes en 2013 pour le Rhône étant inférieur à celui de la seule Filière Gestion Publique il y a seulement deux ans !

Enfin, il ressort de la lecture attentive de nombreux dossiers qu'il existe un manque d'uniformisation dans les appréciations littérales entre les deux filières.

En effet, si le « profil croix » a bien été (ré)-intégré par la Filière Fiscale, les dossiers Gestion Publique font apparaître un décalage entre les items de ces profils et de leurs illustrations littérales généralement pauvres et peu valorisantes.

Les élus FO-DGFIP en CAPL Inspecteurs